

2014-11-162-DEEJ

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALP1)

nomenclature: 7.10

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2014

OBJET: CONVENTION D'AIDE A L'INVESTISSEMENT « PLAN CRECHE PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT »

L'an deux mille quatorze, le 6 novembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRESENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme MONTAUCET, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. LECERF, M. DUBUS, M. GARANS, M. COUTIER, M. SALLABERRY, Mme DESTOUESSE, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, Mme MOUNIER, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, M. ROBLES, M. POULAERT, M. CLAVERIE

EXCUSES

Mme DUPRE	procuration à	Mme BIRLES
Mme SAINT-AUBIN	procuration à	Mme DUFAU
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. DUBUS
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme FAURE	procuration à	M. POULAERT
Mme DELAVENNE	procuration à	M. CLAVERIE

SECRETARE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs: 6

Nombre de votants : 33



2014-11-162-DEEJ - CONVENTION D'AIDE A L'INVESTISSEMENT « PLAN CRECHE PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT »

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de sa politique petite enfance, la ville de Tarnos vient d'inaugurer une nouvelle crèche collective, la crèche Antoine de Saint-Exupéry.

Ce nouvel équipement complète aujourd'hui l'offre de places en accueil collectif sur la commune (30 places supplémentaires), aux côtés de la crèche « Les Petits Matelots » (30 places) et de la micro-crèche « Les Petits Moussaillons » (10 places) permettant ainsi de répondre aux besoins exprimés sur le territoire, ainsi qu'il en était ressorti de l'étude menée par le CREDER en 2008.

Positionné rue des Grives, dans le secteur ouest de la ville, il permet aussi un maillage territorial des équipements d'accueil collectif de la petite enfance.

Le financement de cette nouvelle crèche a été réalisé en partenariat avec l'entreprise Turbomeca et les divers partenaires institutionnels habilités à intervenir dans ce domaine de compétence. La CAF a apporté une aide de 276 000€ pour le bâtiment et le Conseil Général des Landes une aide de 33 480€.

Dans le cadre du Fonds d'accompagnement Publics et Territoires Enfance, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales a décidé d'attribuer également une subvention supplémentaire de 36 600 euros, représentant 60 % du montant prévisionnel de la dépense d'équipement en mobilier.

Il convient donc de signer une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pays Basque et du Seignanx pour l'attribution et le versement de ladite aide.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le code des collectivités territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu le projet de convention proposé par la CAF dans le cadre du PCPI,

DELIBERE

APPROUVE la convention à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de Bayonne.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

Vote: 33

Pour: 33

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme
Tarnos, le 7 novembre 2014

Le Maire

